



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 633-3**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,**

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 mars 2022 le règlement numéro 633-3 amendant le règlement du plan d'urbanisme et ses amendements no 633 de manière à modifier les activités privilégiées et les dispositions particulières de l'affectation « Habitation à très faible densité » H1.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Recommandation du CCU :	23 septembre 2021
Avis de motion :	17 décembre 2021
Adoption du projet de règlement :	17 décembre 2021
Avis public de consultation publique;	2 février 2022
Consultation écrite :	Entre le 3 et le 17 février 2022
Adoption du règlement:	18 mars 2022
Certificat de conformité de la MRC	19 avril 2022
Avis de promulgation :	19 avril 2022

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
Ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2022

  
**Stéphane LaBarre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 22<sup>e</sup> jour d'avril 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

---



**Stéphane LaBarre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier